

XXIIIe année,
No 12
—o—



Décembre
1920
—o—

- Complet -

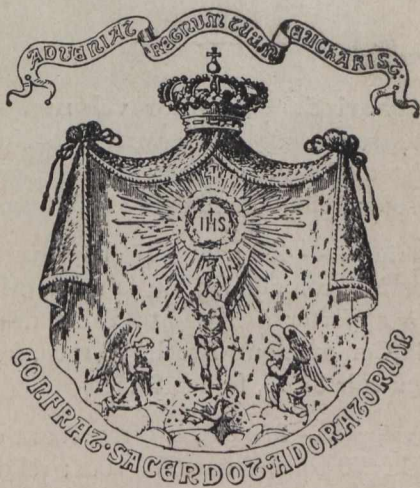
ANNALES

des

PRETRES-ADORATEURS

et de la

LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SÉRIE

Canada: \$1.00 - - - - États-Unis: \$1.25

368 MONT-ROYAL EST, MONTRÉAL, P. Q.

Sommaire du numéro de décembre 1920

PAGES

I. — Les preuves du dogme de la Transsubstantiation (<i>suite et fin</i>).....	Henri Evers, s. s. s.	353
II. — Sujet d'adoration. Les vertus sacerdotales. La foi: le don de la foi		369
III. — Vie eucharistique	F. G., s. s. s.....	376
IV. — Prêtres-adorateurs décédés pendant l'année 1920.....		382
V — Table des matières pour l'année 1920.....		384

Vénération Pierre-Julien Eymard

~~~~~

**La Divine Eucharistie. Premier volume.** — 440 pages. Méditations sur la vie et les vertus de Notre Seigneur Jésus-Christ au Très Saint Sacrement. Broché, 70 sous, franco 77 sous; reliure demi-cuir \$1.45, franco \$1.52.

**Deuxième volume.** — 450 pages, 47 chapitres traitant de la préparation à la communion, de la sainte Messe, des dispositions à apporter à la sainte Table, des effets et des fruits de la Communion. Broché 70 sous, franco 77 sous; reliure demi-cuir \$1.45, franco \$1.52.

**Troisième volume.** — 370 pages, comprenant quatre retraites. Broché 70 sous, franco 77 sous; reliure demi-cuir \$1.45, franco \$1.52.

**Quatrième volume.** — 660 pages. Méditations et instructions de retraites plus spécialement destinées aux âmes religieuses. Broché 85 sous, franco 92 sous; reliure demi-cuir \$1.60, franco \$1.67. (Chaque volume se vend séparément).

---





## Les preuves du dogme de la Transsubstantiation

(suite et fin)

### VI

Après avoir établi par l'Écriture sainte et par la raison théologique le dogme de la transsubstantiation considéré dans ses deux parties: l'absence des substances du pain et du vin, et leur conversion au corps et au sang de Jésus-Christ, — nous devons examiner les inconvénients que comporteraient l'hypothèse de la permanence des substances avec le corps et le sang de Jésus-Christ, et celle de la disparition de ces substances par un autre moyen que la conversion.

Examinant dans son Commentaire sur le Maître des Sentences la question de la permanence des substances du pain et du vin, saint Thomas dit que l'hypothèse présente trois inconvénients.

En premier lieu, "si le pain et le vin coexistaient avec le corps et le sang de Jésus-Christ sous les espèces, on ne pourrait plus rendre au Seigneur le culte d'adoration qui lui est dû. Il est clair, en effet, qu'on ne peut adorer la créature; or, dans l'hypothèse, en adorant le Seigneur présent sous la substance du pain, ne serait-on pas exposé à adorer en même temps cette substance? En tout cas, il pourrait y avoir occasion et danger d'idolâtrie(1)."

Suarez cite l'argumentation de saint Thomas et l'approuve (2). De même la plupart des théologiens.

Duns Scot, au contraire, juge que l'argument du Docteur angélique n'est pas très solide. Il fait remarquer que l'ado-

(1) *Sum. theol.*, III, q. LXXV, art. 2. Cf. *IV Sent.*, dist. XI, q. I, art. 1, quæstiunc. 1, in c.

(2) *Disp.* XLIX, sect II, n. 8. Cf. Bellarmin, *De sacram. Euch.*, lib. III, cap. XXII.

ration s'adresse non au signe qui contient, mais à la réalité divine contenue sous le signe. Dans l'hypothèse de la transsubstantiation, dit-il, l'adoration ne s'adresse pas aux espèces; de même dans l'hypothèse de la permanence du pain, elle ne s'adresserait pas non plus aux substances. Peu importe, comme nous l'avons déjà dit, que le signe sensible soit constitué par les espèces avec leurs substances, ou par les espèces seules: dans les deux cas, l'adoration a pour objet le corps de Jésus-Christ(1).

On peut, dit Cajetan, concéder à Scot tout ce qu'il affirme: mais cela n'empêche pas son argument d'être en dehors de la question. D'après le Docteur subtil, si Notre Seigneur se trouvait présent avec le pain sous les espèces, nous n'adorerions pas le pain. C'est bien évident. Mais saint Thomas considère que de fait, notre adoration va purement et simplement à tout ce qui est contenu sous les espèces: les fidèles ne font aucune distinction, l'Église non plus n'en fait pas. Nous adorons tout ce que cachent les espèces: si les espèces cachaient, en même temps que le corps et le sang du Sauveur, leurs propres substances connaturelles, nous adorerions de fait, ces substances(2).

---

(1) *Modo non est idololatra qui adorat Christum in Eucharistia; et tamen non potest negari quin sit ibi creatura aliqua, scilicet species illæ; sed non est adorandum sensibile continens, sed Christus contentus, et eodem modo tunc dicitur Christum contineri sub pane quanto, et quali, et ita non panem adorari, sed Christum contentum in pane ut in signo. Et si objicias, saltem simplices qui non sic distinguunt, essent idololatræ. Dico, quod ita potest nunc argui contra te, quia simplices non distinguunt accidentia illa a corpore Christi: in omnibus autem talibus est una responsio, quia simplices adorant in fide Ecclesiæ, et hoc sufficit eis ad salutem. Majores autem distincte adorant contentum, non signum continens, et hoc sive signum continens sit accidens tantum, sive substantia panis cum accidente. IV Sent., dist. XI, quæs. III, n. 10.*

(2) *Ad argumentum Scoti concesso toto, dicitur quod non impugnatur ratio litteræ, quia ad adorationem quæ potest fieri divertit; et non sistit in adoratione quæ de facto fit, quia adoramus substantiam contentam sub his speciebus, quod tunc non fieret, nisi partialiter, puta aliquam substantiam contentam adorando, distinguendo inter substantiam panis et substantiam Christi: constet enim nunc absque distinctione aliqua, substantiam ibi contentam adorari ab Ecclesia. S. Thom., q. LXXV, art. 2, in fine.*



Nous n'adorons pas, objecte Duns Scot, le signe sensible constitué actuellement par les espèces seules; ce signe, dans l'autre hypothèse, serait constitué par les espèces accompagnées de leurs substances: pourquoi adorerions-nous ces substances?

Non, il n'y a aucune parité entre les deux cas. Le culte régulièrement ne s'adresse pas aux accidents, mais à la réalité substantielle cachée sous ces accidents. Avec la transsubstantiation il va de soi que l'adoration n'est pas attribuée aux espèces du pain et du vin; dans le cas de la permanence du pain et du vin, une distinction préalable serait nécessaire: Dieu aurait dû nous faire savoir qu'une partie seulement de ce qui se trouve sous les apparences a droit à notre culte et c'est là que se trouverait le danger pour la foi des faibles.

Actuellement nous avons une chose visible qui demeure toujours la même: les espèces, et une chose invisible que nous adorons: le corps et le sang de Jésus-Christ; avec la permanence des substances nous aurions une chose visible et deux invisibles: l'une adorable, l'autre à écarter.

Le second inconvénient que présente, d'après saint Thomas, l'hypothèse de la permanence du pain et du vin, est que, dans ce cas, le signe sacramental constitué par les espèces se rapporterait premièrement non au corps de Jésus-Christ, mais à leur propre sujet, les substances du pain et du vin, et dès lors nous ferait connaître directement non le corps du Christ, mais ces substances(1).

Voici comment le cardinal Bellarmin développe le raisonnement de saint Thomas: Si le pain et le vin demeuraient, sous les espèces, avec le corps et le sang de Jésus-Christ, deux substances se référeraient aux mêmes accidents et seraient démontrées par eux. Or comme ces accidents seraient les accidents propres du pain et du vin, c'est au pain et au vin qu'ils se rapporteraient, c'est le pain et le vin qu'ils désigneraient en tout premier lieu. A celui qui demanderait, en montrant une hostie consacrée: qu'est-ce que cela?—il faudrait répondre: c'est du pain et aussi le corps de Jésus-Christ.

---

(1) *In IV Sentent.*, loc. cit.

—Que signifient ces accidents?—Du pain et le corps du Sauveur.—Qu'est-ce que le prêtre divise à la messe et distribue si religieusement aux fidèles qui communient?—Du pain de froment et le corps de Jésus-Christ.—Tout cela est, nous ne disons pas impossible, mais bien difficile à admettre(1).

Il n'est pas nécessaire d'insister sur cette argumentation. Ce que nous avons dit plus haut, au sujet de la preuve scripturaire, suffit amplement. Le fond du raisonnement est identique. Au point de vue philosophique, la coexistence du pain et du vin avec le corps et le sang du Sauveur, présente l'inconvénient signalé. Mais Dieu aurait pu passer outre et nous faire savoir qu'il avait, pour ainsi dire, tourné la difficulté. L'inconvénient signalé existerait toujours sans doute en théorie, mais pratiquement la parole du Seigneur l'aurait fait disparaître. Or nulle part Dieu ne nous a fait savoir que son corps est présent au Sacrement dans le pain ou sous le pain: tout au contraire.

Duns Scot affirme,—avec raison d'ailleurs,—que si le signe sacramentel des espèces signifie le corps et le sang de Jésus-Christ, ce n'est qu'en vertu d'une institution divine qui ne détruit pas la signification naturelle(2). En effet, même dans la doctrine de la transsubstantiation les accidents gardent leur aptitude à signifier leurs substances connaturelles absentes, ils en donnent la représentation sensible comme

(1) *De Sacram. Euch.*, lib. III, cap XXII.

(2) *Si esset hic substantia panis, illa duplex significatio esset vera, scilicet naturalis, qua accidentia significant substantiam panis; et illa quæ est ex institutione divina, qua sensibile significat corpus Christi; sed nunc non potest salvari, nisi præcise altera vera. Nec potest dici, quod cesset significatio naturalis propter aliam, quæ est ex institutione, quia si sic, tunc non ducerent accidentia illa naturaliter, quantum est de se, ad deprehendendum substantiam panis, sed totaliter cessaret in iis ista significatio vel representatio, quæ tamen prius infuit eis, et tunc aliquo modo immutassent aliter intellectum ante consecrationem, quam post: hoc nihil est. Respondeo ergo quod primum significatum ex institutione debet esse corpus Christi: et ita est, sive maneat substantia panis, sive non, sed primum significatum accidentium, quod scilicet naturaliter significant, semper est substantia, quam primo affecerunt, vel nata essent afficere, quia illa significatio naturalis non mutatur. IV Sent., dist. XI, q. III, n. 10.*



auparavant. Si les substances demeuraient, les accidents conserveraient donc avec plus de rigueur leur signification naturelle, mais ils n'en signifieraient pas moins aussi, et premièrement, *ex institutione divina*, le corps et le sang de Jésus-Christ. Cette signification surnaturelle est la première pour le fidèle; l'autre, la seule pour qui n'a pas la foi, passe au second rang. Le signe sacramentel *ut sic* garde toute sa signification divine.

Oui, rigoureusement parlant, Dieu pouvait ajouter à la signification naturelle du signe sacramentel, une signification divine. Tout ce que nous disons, c'est qu'il était plus convenable pour la dignité du sacrement de substituer d'une manière totale la signification divine à la signification naturelle, de supprimer cette dernière pour ne laisser apparaître que la première.

Un troisième argument proposé par saint Thomas pour établir la non-permanence du pain et du vin, est emprunté à la règle liturgique qui défend de recevoir l'Eucharistie lorsqu'on n'est pas à jeun. Il n'est pas permis de communier, dit-il, après avoir pris une nourriture corporelle quelconque. Or, après avoir communiqué une fois, on n'est pas considéré comme ayant rompu le jeûne et on pourrait communier de nouveau, si l'Eglise le permettait, comme elle le permet par exemple au prêtre qui dans certains cas doit célébrer une seconde messe(1).

La loi du jeûne eucharistique est évidemment une loi ecclésiastique; l'autorité de l'Eglise qui l'a promulguée, peut en dispenser. Mais en pratique elle ne le fait que dans des cas exceptionnels. Si elle permet plus facilement de réitérer le saint Sacrifice, elle veille, en règle générale, à ce que le prêtre qui le célèbre soit à jeun. Or si en communiant, le prêtre recevait avec le corps de Jésus-Christ, la substance du pain, il ne serait plus à jeun.

De tous les arguments proposés par saint Thomas, celui-ci est le seul qui ait trouvé grâce devant Duns Scot.

Cela toutefois n'empêche pas le Docteur subtil de critiquer

---

(1) *IV Sent.*, dist. xi, quæst. i, art. 1, quæstiunc. 1, sed contra.

l'affirmation suivante de saint Thomas expliquant le Maître des Sentences: *Hæc positio, quæ posuit substantiam panis ibi remanere... esset contra usum sacramenti: quia jam cibus iste non esset pure spiritualis, sed etiam corporalis*(1). Duns Scot assure que l'hypothèse de la permanence des substances s'harmonise sans grande difficulté avec le but du sacrement et l'usage que le fidèle doit en faire. Le chrétien s'approche de la sainte Table afin de nourrir son âme: pour cela, il suffit que le Christ, pain de vie spirituelle, soit présent dans l'Hostie. L'alimentation spirituelle n'exclut pas nécessairement l'alimentation corporelle: celle-ci, du reste, existe même dans la doctrine de la transsubstantiation(2).

Oui, il est certain que les espèces du pain et du vin, même privées de leurs substances continuent à nourrir. Comment cela s'explique-t-il? D'après saint Thomas, les accidents eucharistiques, par suite de leur conservation miraculeuse, reçoivent la faculté de produire tous les effets qu'auraient produits les substances du pain et du vin si elles étaient demeurées ce qu'elles étaient auparavant(3). L'effet de nutrition est donc d'après le Docteur angélique, un effet miraculeux; dans l'hypothèse de la permanence du pain et du vin, cette nutrition serait naturelle. Là est la différence. L'alimentation spirituelle produite par l'Eucharistie exclurait de soi, l'alimentation corporelle: de fait, Dieu donne aux accidents la faculté de nourrir les corps.

Comme on le voit, les trois inconvénients signalés par saint Thomas ne sont pas à dédaigner; leur valeur pourtant n'est

(1) *In IV Sent.*, dist. XI, q. I, art. 1, quæstiunc. 1, in corp. Bellarmin dit dans le même sens qu'il n'est pas convenable: *ut simul maneat cibus ventris et cibus mentis, panis terrenus et panis cælestis* (*De sacram. Euch.*, lib. III, cap. XXII).

(2) *Modo manifestum est, quod illæ species nutriunt secundum apostolum* (*I Cor.*, II): *Unus quidem esurit, alius vero ebrius est, et hoc ex perceptione specierum sacramentalium, et tamen non negatur hic esse cibus animæ: tamen datur ipsum contentum sub nutrimento corporali: et ita si poneretur panis manere, esset ibi nutrimentum corporale, et tamen contentum sub illo esset tantum nutrimentum animæ.* (*IV Sent.*, dist. XI, q. III, n. 9.)

(3) *Sum. theol.*, III, q. LXXVII, art. 5 et 6.



pas telle qu'elle nous oblige, pour les seules raisons signalées, à rejeter l'hypothèse de la permanence des substances du pain et du vin. Nous avons heureusement des arguments plus solides pour établir notre conviction.

Passons maintenant au second point et voyons les difficultés que présenterait l'hypothèse de l'anéantissement de ces mêmes substances.

Le premier argument proposé par saint Thomas peut se formuler ainsi(1). Selon la parole de saint Augustin: *Deus non est causa tendendi in non esse*, nous devons croire que Dieu n'anéantit rien de ce qu'il a une fois créé, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce. "Dieu est créateur et non annihilateur. Il n'a aucune raison d'annihiler ce qu'il a eu tant de raisons de créer. Il est conservateur au même titre qu'il est créateur. Plus un être est grand, plus il conserve ce qui peut être conservé. C'est parce qu'il se rapproche du néant que l'être créé a plus de tendances à détruire qu'à édifier ou à conserver. Cela est vrai dans l'ordre physique, intellectuel et moral, et les applications en seraient faciles à faire(2). Le cas présent serait-il donc le seul où Dieu userait de son pouvoir absolu de détruire totalement une créature? Non, il ne convient pas que dans le sacrement par excellence de l'amour Dieu fasse un tel usage de sa puissance: *nec est decens ut, in sacramento salutis, divina virtute aliquid in nihilum redigatur*.

Et cela est d'autant plus fort que dans l'hypothèse de l'annihilation, bien des êtres créés auraient été ainsi anéantis par Dieu depuis le jour de l'institution de l'Eucharistie. Non, non, cela n'est pas admissible(3).

L'argument proposé dans ces lignes n'est qu'une application particulière d'un principe général: Dieu n'anéantit rien de ce qu'il a fait; cela ne convient ni à sa bonté, ni à sa sagesse, ni à sa puissance.

(1) *Sum. theol.*, III, q. LXXV, art. 3 et les passages parallèles de la *Somme contre les Gentils* et du *Commentaire sur le Maître des Sentences*.

(2) Gillet, *Les harmonies eucharistiques*, page 78.

(3) *Summa contra Gentiles*, lib. IV, cap. LXII.

Donc, envisagée du côté de Dieu, la théorie de l'annihilation n'est pas probable. L'est-elle davantage si nous la considérons maintenant en elle-même? Non. "Il y a des personnes, dit saint Thomas(1), qui, jugeant impossible la conversion des substances du pain et du vin au corps et au sang de Notre Seigneur, ont affirmé que ces substances sont anéanties ou se résolvent en leurs éléments simples, comme se résout un corps soumis par l'analyse chimique à la dissolution. Mais cela est impossible. La chose en effet pourrait s'expliquer de deux manières. Ou bien le pain et le vin se résolvent en leur matière première, en cette *materia prima*, dont parlent les anciens Scolastiques, qui est une pure puissance, qui ne peut en aucune façon exister par elle-même, dépourvue de toute forme: dans ce cas faudrait-il dire que la substance de Jésus-Christ tient lieu à l'égard de cette *materia prima* de forme substantielle: ce serait une monstrueuse erreur.—Ou bien le pain et le vin se résolvent en ces éléments naturels dont ils sont composés. Mais alors de deux choses l'une, ou bien ces éléments demeurent sous les espèces, *in elementa manentia*, et ainsi nous aurions sous les espèces, non seulement le corps de Jésus-Christ, mais encore quelque chose du pain, ce qui est contre la foi; ou bien ils ne demeurent pas, *in elementa egredientia*. Mais cette sortie est-elle instantanée, car il s'agit ici de mouvement local qui requiert un certain temps, si minime, si imperceptible soit-il (2). Il faudrait donc que la sortie des éléments simples fût successive, qu'ils abandonnassent l'une après l'autre les différentes parties de l'hostie: il arriverait donc que sous une de ces parties, à un moment donné, il y aurait ensemble le pain ou ces éléments matériels et le corps de Jésus-Christ, ou bien ni l'un ni l'autre, et ainsi les accidents demeureraient sans

---

(1) *Sum. theol.*, p. III, q. LXXV, art. 3.

(2) L'argument ne s'appuie pas sur le fait que nous devrions voir ou au moins pouvoir constater ce mouvement, mais sur cette raison que le mouvement local ne saurait être instantané: et cela toute le monde doit l'admettre.



support substantiel. De quelque côté que l'on se tourne, il y a donc des difficultés.

A propos de cette argumentation de saint Thomas, Duns Scot fait remarquer qu'elle n'est pas entièrement convaincante; elle présente un point faible. Il ne semble pas impossible en effet au Docteur subtil qu'une matière puisse exister sans aucune forme(1). Nous sommes ici en plein terrain philosophique. Qu'il nous suffise d'avoir signalé l'objection faite au raisonnement de saint Thomas.

La théorie de l'anéantissement présente encore un troisième inconvénient que saint Thomas n'indique pas explicitement, mais qui se dégage de toute sa doctrine. Si nous admettons en effet que le pain est anéanti, nous nous voyons obligés par là même d'admettre, pour expliquer la présence de Notre Seigneur dans l'hostie, un second changement, une seconde action qui ne pourront s'exercer que sur Notre Seigneur lui-même(2): en effet, mettons que le pain soit anéanti, résolu en ses éléments simples, ou transporté ailleurs, qu'est-ce qu'il en résulte pour la présence réelle? Absolument rien: le pain n'est plus là, Notre Seigneur n'y est pas non plus; pour qu'il y soit, il faut qu'une nouvelle action l'atteigne et le rende présent là où était le pain. Cela nous obligerait donc à admettre en Notre Seigneur un certain changement pour se rendre présent dans l'hostie. Or ce changement est exclu par saint Thomas de la manière la plus formelle.

Nous disons donc qu'affirmer la permanence du pain et du vin sous les espèces avec le corps et le sang de Jésus-Christ, c'est affirmer une chose qui présente plusieurs inconvénients; par ailleurs soutenir que ces substances sont anéanties, réso-

(1) *Ad illud quod arguitur in secunda via, de resolutione panis in materiam, et hoc vel in materiam nudam, non cogit, quia materiam esse per se sine omni forma, nor includit contradictionem, nam omne prius quantum est ex se, potest esse sine posteriori. . . ; materia est essentialiter prior omni forma, quia est fundamentum ejus ex quo educitur; igitur non includit contradictionem quod ipsa sit, vel possit per se esse; sed omne quod non includit manifestam contradictionem ex terminis, ponimus Deum posse; igitur. (In Sent., dist. XI, q. III, n. 12).*

(2) Cf. Gonet, *Clypeus theol. thom.*, tomus VI, disp. IV, art. III, n. LXX.

lues en leurs éléments simples ou emportées par la puissance divine en un autre lieu, ce serait tomber dans des inconvénients plus graves encore. La conclusion ne saurait être douteuse: le pain et le vin sont changés, convertis au corps et au sang du Sauveur: cette conversion est la seule explication qui rende compte de la présence réelle.

Toutefois, contre cette doctrine de la conversion eucharistique, les adversaires de notre foi, protestants et rationalistes, n'ont pas manqué de faire valoir un certain nombre de difficultés. Signalons ici brièvement quelques-uns des inconvénients que présente, d'après eux, le dogme de la transsubstantiation. Plusieurs de ces objections touchent à des problèmes qui sont en dehors de l'objet de cette étude, comme la permanence des accidents. Nous n'en dirons que quelques mots sans entrer dans aucune discussion.

Voici en premier lieu une difficulté préliminaire: dans les vérités de notre foi, lorsque plusieurs explications sont possibles, il faut évidemment accepter de préférence celle qui est moins difficile à comprendre. Pourquoi donc expliquer le mystère de la présence réelle par la conversion des substances, alors que la coexistence du pain avec le corps de Jésus-Christ est si facile à admettre: le corps glorieux du Sauveur ne peut-il pas occuper le même lieu qu'un autre corps(1) ?

C'est dans la réponse à cette difficulté que nous trouvons les paroles si fortes de saint Thomas, que nous avons déjà citées: l'hypothèse de la permanence des substances présente un plus grand inconvénient que d'affirmer simultanément la vérité de deux propositions contradictoires; car c'est reconnaître qu'il y a quelque chose de changé, sans pouvoir admettre de changement ni du côté de Jésus-Christ ni du côté de la substance du pain. Comme nous l'avons déjà dit, la question en effet n'est pas: Jésus-Christ peut-il se trouver avec le pain sous les espèces, mais: le corps du Sauveur peut-il se rendre présent sous ces espèces sans que le pain soit changé ?

Evidemment la réponse est convaincante dans la doctrine

---

(1) S. Thomas. *In IV. Sent.*, dist. XI, q. I, art. I, quæstiunc. I, ad 3.



de saint Thomas sur la transsubstantiation; elle ne peut l'être pour Duns Scot. Pour répondre à la présente difficulté celui-ci se contente de dire que, sans doute, il ne faudrait pas renchérir sur les mystères de notre foi par des explications arbitraires, mais que la vérité a ses droits imprescriptibles. L'Eglise nous enseigne le dogme de la transsubstantiation; catholiques, acceptons son enseignement, et laissons les philosophes raisonner comme ils l'entendent(1).

Autre difficulté dont fait mention saint Thomas. C'est précisément afin d'indiquer et de figurer l'unité ecclésiastique que Jésus-Christ a choisi pour l'Eucharistie le pain composé d'une multitude de grains et le vin extrait de nombreuses grappes de raisin. Et il est clair que cette unité qui est sa signification propre et personnelle, l'Eucharistie la tire de la substance du pain et du vin, qui dès lors doivent demeurer et non être converties.

Saint Thomas résout l'objection en faisant remarquer que dans les questions de symbolisme nous ne devons pas exiger une conformité absolue du signe avec la chose signifiée si par ailleurs cette conformité présentait des inconvénients, comme c'est le cas ici. Pour obtenir la signification indiquée par le choix des éléments eucharistiques, les espèces suffisent: elles représentent au moins d'une certaine manière leurs substances anciennes ainsi que les propriétés des substances(2).

Une troisième objection est écartée, elle aussi, d'un mot: La voici: entre les divers sacrements de la loi nouvelle, il doit y avoir conformité. Or dans les autres sacrements, la substance des signes matériels n'est pas convertie en la grâce. De même dans l'Eucharistie, le pain et le vin ne doivent pas être convertis au corps et au sang de Jésus-Christ. Saint Thomas répond que la raison de cette différence vient de ce que dans les autres sacrements, ce n'est pas le Christ en personne qui est réellement présent; il n'y a donc pas d'inconvé-

(1) *In IV Sent.*, dist. XI, q. III, n. 4 et 15.

(2) *In IV Sent.*, dist. XI, q. I, art. I, quæstiunc. 1, ad 2.

nient à ce que les substances demeurent; on ne peut en dire autant de l'Eucharistie (1).

La conversion substantielle du pain une fois admise, disent les rationalistes, c'est une perpétuelle déception pour nos sens: ils nous assurent que là est le pain et pourtant le pain n'est pas là. L'erreur dans le cas n'est-elle pas imputable à Dieu lui-même?

Non, les sens ne nous trompent point, répond saint Thomas, (2). Leur fonction est de nous faire connaître les choses sensibles, et lorsqu'ils s'exercent sur leur objet propre, pourvu qu'ils soient d'ailleurs bien disposés, ils sont, en règle générale, infaillibles. Dans l'hostie consacrée, les phénomènes extérieurs restent tels qu'ils étaient auparavant: les sens les perçoivent et en cela ils n'errent point. Ils se trompent seulement lorsqu'ils veulent outrepasser les limites de leur connaissance, lorsqu'ils arguent du sensible au non-sensible, des accidents à la substance; ils devraient plutôt dire: je vois, je sens, je touche les accidents du pain, le pain doit y être, à moins qu'une cause supérieure, ne soit venu modifier le cours régulier des choses. Nous n'avons pas besoin, ordinairement, d'exprimer cette réserve car il est entendu que, en général, la réalité correspond aux apparences, et lorsqu'il y a exception comme dans le cas présent, Dieu a soin de nous avertir.

Nos sens ne nous trompent donc pas: ils nous font connaître que, naturellement parlant, la substance du pain se trouverait là; ils n'ont pas à juger des choses de la foi.

Mais il n'en reste pas moins, dit-on, que nos sens sont, en quelque sorte, induits en erreur? Pourquoi Dieu a-t-il voulu qu'on ne put distinguer une hostie consacrée de celle qui ne l'est pas? Pourquoi? il ne nous appartient pas de scruter les desseins de la sagesse divine. Mais ce que nous savons, c'est que Notre Seigneur a voulu faire de l'Eucharistie, une nourriture; en conséquence il a voulu que son corps fût comme une bouchée de pain, aliment indispensable et à la fois

(1) *Sum. Theol.*, p. III, q. LXXV, art. II, ad 3.

(2) *Sum. theol.*, q. LXXV, art. v, ad 2.



agréable. S'il se fût manifesté à nos sens d'une manière ou de l'autre, l'Eucharistie eut été d'une certaine façon détournée de son but, elle aurait perdu, en partie du moins, son caractère d'aliment. Il lui arrive parfois de soulever le voile sans doute et de montrer sa présence; il agit alors pour des fins d'un ordre supérieur qui autorisent le miracle ou la dérogation aux lois connaturelles qui règlent sa présence dans l'Eucharistie.

Après comme avant la consécration, disent encore les rationalistes, le pain garde ses propriétés, sa manière d'être, il nourrit le corps, il peut se corrompre et dans ce cas tout se passe comme s'il n'y avait pas eu de conversion; on peut même résoudre par l'analyse chimique une hostie consacrée et une autre non consacrée, il n'y aura entre les deux aucune différence. Or les propriétés, la manière d'agir d'un être nous font évidemment connaître sa nature. Lorsque les Pères de l'Eglise voulaient prouver contre les gnostiques la réalité du corps de Jésus-Christ, ils partaient de ce fait que Jésus avait mangé, qu'il avait ressenti la fatigue, etc... De même ici: les propriétés du pain nous disent que dans l'hostie consacrée il n'y a que du pain. Le pain n'est donc point converti au corps du Sauveur.

Evidemment quiconque nie la possibilité du miracle et du surnaturel ne peut sortir de là; il en est de même de celui qui placerait la substance d'un être dans la réunion de ses propriétés extérieures.

Mais lorsqu'on a admis que la substance est autre chose que ses propriétés, et que Dieu peut faire des miracles, il suffit de dire que le Seigneur change la substance du pain sans toucher à ses accidents, lesquels continuent à agir comme auparavant. Ainsi s'explique que lorsque l'hostie est corrompue ou résolue par l'analyse chimique apparaissent les mêmes phénomènes qui auraient lieu si la conversion n'avait pas été faite. Tous les théologiens sont d'accord sur ce point, quoi qu'ils puissent différer dans la manière de l'expliquer. Quant aux Pères, lorsqu'ils prouvaient par les actions extérieures de Jésus-Christ la vérité de son corps, leur conclusion était parfaitement légitime: d'une action corporelle ils infé-

raient la réalité du corps matériel. Leur raisonnement allait de l'apparence d'une chose sensible à la réalité de cette chose sensible. Dans l'Eucharistie au contraire, nos sens voudraient arguer d'une action matérielle à l'existence d'une substance: généralement cela leur est permis, sauf dans le cas où un principe supérieur est intervenu, comme la foi nous l'enseigne dans ce mystère.

La conversion des substances du pain et du vin une fois admise, on peut se demander sur quoi reposent les accidents qui demeurent. Evidemment pas sur Dieu, ni sur Jésus-Christ: le corps du Sauveur en effet entrerait alors en composition avec eux et ferait fonction de sujet, ce qui est absolument inadmissible. D'autre part, admettre des accidents qui ne reposent sur rien, c'est admettre une contradiction, l'accident étant par sa définition même l'être qui doit reposer sur un autre.

C'est toute la thèse de la permanence des accidents qui est touchée ici: Il y a plusieurs théories pour expliquer comment ces accidents peuvent exister sans leur sujet. Sans entrer dans le détail, disons que l'accident n'est pas tant l'être qui repose sur un autre, que celui dont l'essence est de ne pas exister en lui-même. Pourquoi Dieu ne pourrait-il pas satisfaire d'une manière miraculeuse cette exigence et suppléer comme il l'entend le support dont ces accidents ont besoin? Ce qui est certain, c'est que Dieu peut faire un tel prodige, et cela doit nous suffire.

## VII

Pour compléter notre étude sur les preuves du dogme de la transsubstantiation, après avoir dit ce que la raison éclairée par la foi peut faire, il nous reste à indiquer ce que l'esprit humain laissé à ses seuls principes, peut ou ne peut pas. Il est évident que la raison naturelle est incapable, par ses propres forces, non seulement de découvrir cette vérité, mais encore de la démontrer après l'avoir reçue de la révélation. Tout ce qu'elle peut faire ici, c'est de montrer que la transsubstantiation, telle qu'elle nous est enseignée par l'Eglise,



n'offre aucune contradiction avec les principes rationnels, aucune impossibilité. C'est la question que saint Thomas étudie à l'article IVe de la présente question et qui a comme titre : *Utrum panis possit converti in corpus Christi*. Il commence par dire que la transsubstantiation diffère absolument des conversions dont la nature est le théâtre, qu'elle est tout entière surnaturelle et que Dieu seul peut l'opérer. Les agents créés peuvent bien, en effet, modifier la forme des êtres sur lesquels s'exerce leur activité, ils ne peuvent agir sur leur matière. Ils peuvent donc opérer des conversions formelles, non des conversions substantielles. Pourquoi cela ? C'est parce que leur activité étant créée et donc finie, elle a besoin d'un fond premier pour s'exercer. Bien plus, la nouvelle forme dont elle dote l'objet de son action, la créature ne la produit pas, elle ne la tire pas du néant; elle ne peut que modifier, diriger, élever des forces préexistantes. En un mot, "les agents créés n'ont de pouvoir que sur le *devenir* d'une forme, et non sur l'*être* de cette forme"(1). Il suit de là que, faibles créatures, nous resterons toujours incapables d'opérer une transsubstantiation.

Mais Dieu est l'acte infini: il a produit du néant la matière et la forme des êtres. Il peut donc les plier à tous ses vœux: il pourrait les faire rentrer dans le néant, s'il voulait, il peut par conséquent aussi convertir tout ce qu'il y a d'être dans une substance en tout ce qu'il y a d'être dans une autre substance; il atteint les formes, comme la matière, mais dans leur être."(2).

Pour comprendre comment la transsubstantiation est possible, il suffit donc de se rappeler cet axiome fondamental de la philosophie: l'action de Dieu s'étend à toute la nature de l'être, à toutes ses modalités, à toutes ses différences.

"Appliquons le principe à l'Eucharistie: le pain a la nature de l'être, le corps du Christ a la nature de l'être: donc l'Autheur transcendant, maître de tout l'être, de toutes ses énergies et de toutes ses capacités, peut convertir ce qu'il y a de

(1) Gillet, *Les harmonies eucharistiques*, page 75.

(2) *Les harmonies euchar.*, loc. cit.

réalité dans l'un en ce qu'il y a de réalité dans l'autre, unissant ainsi ce qui est commun aux deux et enlevant la différence qui les séparait (1) . . .”

Ainsi se trouve résolue la principale difficulté que l'on oppose à la transsubstantiation: comment une chose peut-elle être changée en un autre préexistante, car le but de tout changement est précisément de donner un nouvel être, une nouvelle forme à l'objet qui est ainsi changé(2).

Oui, il en est ainsi dans l'ordre naturel; la créature n'ayant qu'une activité déterminée peut seulement faire qu'un être qui avait une forme en reçoive une autre, elle ne peut atteindre le fond même de cet être: cela, Dieu seul le peut, car c'est de lui que dépend l'être tout entier.

Encore une fois, on ne démontre pas que la transsubstantiation est, ni même qu'elle est possible; on dit seulement que cette vérité révélée par la foi ne renferme aucune contradiction, aucune impossibilité. Nous ne pouvons aller plus loin avec les seules lumières de la raison naturelle, mais n'est-ce pas déjà un point important?

Nous voici arrivés au terme de notre travail. L'étude que nous avons faite des preuves du dogme de la transsubstantiation n'aura pas manqué de nous faire admirer non seulement la puissance de Dieu qui a su réaliser un si grand prodige, mais encore sa sagesse qui a voulu établir si solidement ce dogme de notre foi. Puisse notre amour correspondre à un si grand bienfait. Pour nous Jésus-Christ accomplit le miracle de convertir le pain en son corps; pour lui, efforçons-nous de nous convertir, en quelque sorte, en lui, de nous rendre de plus en plus semblables à lui. Montrons-lui cette conversion, prouvons-lui par la sainteté de notre vie que nous entendons bien nous dépouiller de notre mauvaise nature, de l'homme terrestre, pour revêtir l'homme nouveau. Demandons-lui-en la grâce et la force lorsque nous le recevons chaque jour, en notre âme.

HENRI EVERS, S. S. S.

---

(1) Hugon, *La sainte Eucharistie*, IIe partie, chap. III, § VI.

(2) S. Thomas, *Sum. contra Gent.*, lib. IV, cap. LXII.



## Sujet d'Adoration

---

### Les vertus sacerdotales

---

#### LA FOI. III — LA FOI, DON DE DIEU

---

##### I — Adoration

1° Savoir que Dieu nous a parlé, et quelles sont les vérités qu'il nous a ainsi manifestées, accepter même ces enseignements parce que le Seigneur ne peut ni se tromper ni nous tromper, ce n'est pas encore avoir la foi, vertu surnaturelle, vertu théologique. Celle-ci est un assentiment que nous donnons aux vérités révélées, sous l'impulsion de la grâce: la foi est un don de Dieu: *Gratia estis salvati per fidem, et hoc non ex vobis: Dei enim donum est* (Eph. II, 8-9).

C'est là ce qui fait sa grandeur et son excellence: d'avoir Dieu non seulement pour objet, pour motif, pour fin, mais encore pour auteur et pour principe.

Un don reçu d'un bienfaiteur est toujours, parmi les hommes, grandement apprécié: on n'oserait le détériorer ou le perdre, mais on le conserve avec le plus religieux respect.

Voilà aussi quelle doit être ma conduite à l'égard du don divin de la foi: je dois l'apprécier à sa juste valeur, je dois le protéger et le défendre, je dois le cultiver et le faire fructifier. *Dixerunt Apostoli Domino: Adauge nobis fidem* (Luc XVII, 5). Entrons dans les mêmes sentiments.

2° Ce don divin de la foi comprend deux éléments: une lumière qui éclaire l'intelligence sur les vérités à croire; une force qui attire le cœur vers elles et le pousse à y adhérer.

Cette lumière et cet attrait, Dieu ne les refuse à personne. C'est pourquoi celui qui ne croit pas, qui reste endormi dans son incrédulité ou dans son indifférence, c'est qu'il a fermé

volontairement les yeux à la lumière céleste ou son cœur au souffle divin.

Oui, c'est Dieu sans doute qui me donne tout ce dont j'ai besoin pour croire; mais enfin, c'est moi qui crois. Il faut dès lors que je me dispose à cette grâce de la foi, en écartant, tout ce qui pourrait lui être un obstacle: je me dégagerai donc le plus possible de tout ce qui est terrestre pour me donner tout entier aux choses surnaturelles et divines. . .

3° Pour mettre dans les âmes le don de la foi, Dieu se sert ordinairement du ministère des hommes: il leur propose les vérités à croire par le moyen des prédicateurs de la foi qu'il envoie, et qui sont les prêtres. . .

Voilà donc ce que nous sommes: les hérauts de la foi. Notre ministère est bien grand, prenons garde de n'être pas à la hauteur voulue. . .

Mais n'oublions pas non plus que tout notre apostolat, si intense soit-il, ne peut obliger nos auditeurs à croire les vérités que nous leur proposons: cela est l'œuvre de la grâce de Dieu que chacun est libre d'accepter ou de refuser. . .

C'est pourquoi, ô mon Dieu, jamais je ne veux me glorifier des conversions dont je pourrai être l'instrument, mais à vous seul j'attribuerai le succès. . .

Bien plus, afin que mes paroles ne restent pas infructueuses, je prierai beaucoup pour les âmes dont je désire et cherche le retour. Je ne compterai pas tant sur mon travail que sur votre grâce. . .

4° Mais par-dessus tout, pour préserver et fortifier la foi en mon cœur et dans les âmes qui me sont confiées, je recourrai à vous, Jésus-Eucharistie, pain de vie et d'intelligence: *Ego sum panis vitæ: qui venit ad me, non esuriet; et qui credit in me, non sitiet unquam* (Joan. VI, 35).

En venant en notre âme par la sainte Communion, le Sauveur ne peut manquer en effet de nous apporter des grâces de lumière et d'intelligence. Comment ce pain, qui est le Verbe de Dieu, sa sagesse et sa science, n'agirait-il pas sur l'esprit de l'homme pour lui communiquer ses clartés?

Et la volonté, quand poussera-t-elle plus fortement l'esprit à adhérer à la volonté divine, que lorsqu'elle sera toute en-



flammée de la charité de Dieu lui-même, que le divin Sacrement ne peut manquer d'allumer en elle ?

Croire, c'est adhérer à Dieu; l'Eucharistie c'est Dieu s'unissant très intimement à nous. Oh! quels bons moments pour cultiver en moi le don divin de la foi, que celui de la sainte Communion... et quel excellent moyen de développer cette vertu dans les âmes qui me sont confiées que de leur donner l'Eucharistie! Je veux, ô Jésus, employer ce moyen.

## II — Action de grâces

1° La foi étant un don de Dieu, remercions le Seigneur de nous l'avoir accordée, de nous avoir appelés, selon la parole de saint Pierre "des ténèbres à son admirable lumière, *qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum* (Petr. II, 9).

Le prêtre participe plus abondamment que les autres fidèles à cette splendide lumière: dans le royaume de la foi on peut dire qu'il est roi: sa reconnaissance doit être plus grande.

D'ailleurs pour faire jaillir de notre cœur des sentiments plus vifs de gratitude, essayons d'analyser un peu ce don de la foi, voyons les bienfaits qu'il renferme ou qu'il suppose...

2° De la part de Dieu, il comporte une certaine participation de la lumière divine elle-même: il nous a appelés à sa lumière, dit saint Pierre. Eh! oui, pour savoir Dieu, pour connaître les secrets de sa vie divine, il est nécessaire que le Seigneur nous éclaire de sa propre clarté: *illuminatos oculos cordis vestri*, dit saint Paul (Ephes. I, 18).

Mais si nous portons notre regard au delà de ce monde, voici que le don de la foi nous apparaît encore plus magnifique, car selon la définition de saint Paul, la foi est *sperandarum substantia rerum* (Hebr. XI, 1), le fondement des choses que nous devons espérer, que Dieu accordera à ceux qui l'auront fidèlement servi: la foi pose les bases de notre félicité éternelle...

Pensons à ce que le don de la foi suppose d'amour de la part de Dieu et remercions-le...

3° Si nous la considérons en elle-même, la foi est pour nous une brillante lumière: que de choses elle nous fait connaître

sur Dieu et ses perfections, sur nous-mêmes et nos destinées, sur les évènements de l'histoire et de notre propre vie... A sa lumière on est tranquille; sans elle on ne peut manquer d'être malheureux...

Etant ainsi une lumière, la foi est aussi par la même une force qui soutient dans l'adversité, et qui permet de continuer courageusement la route, quoi qu'il arrive...

Elle est donc encore pour l'esprit un repos, et pour le cœur une source de consolation et de joie...

C'est elle enfin qui nous rend agréables aux yeux de Dieu: *sine fide impossibile est placere Deo* (Hebr. XI, 6). Plaire à Dieu, c'est être aimé de lui: se peut-il bonheur plus parfait, condition plus enviable?...

4° Remercions Dieu non seulement de nous avoir donné la foi, mais encore d'avoir institué tant de moyens pour la conserver, la défendre et l'augmenter dans notre âme, en particulier les sacrements, parmi lesquels la divine Eucharistie tient une si grande place...

Pour témoigner notre reconnaissance au Seigneur, soyons attentifs à bien employer ces moyens, à grandir dans la foi, afin de le mieux connaître, de l'aimer et de lui plaire chaque jour davantage...

### III — Réparation

1° Il n'est que trop vrai: on peut perdre la foi, et le nombre des hommes qui en sont là est malheureusement très nombreux. Ce désastre peut même arriver à des prêtres...

Comment cela se produit-il? De diverses manières qu'il m'est bon d'envisager afin de me mettre à l'abri de cette catastrophe.

Une des causes de la perte de la foi est l'orgueil de l'esprit. On s'enfle de ses connaissances, de ses succès, on s'admire soi-même, et de là on arrive tout naturellement à mépriser et à rejeter ce que l'on ne comprend pas. La foi demande que nous captivions notre raison sous son joug: l'esprit que l'on a habitué à être son maître ne peut plus s'abaisser à accepter une contrainte... D'ailleurs on arrive à cet abîme par



degrés. Veillons donc à nous conserver toujours dans une grande humilité, d'esprit et de cœur. Si le Seigneur nous a accordé plus de lumières, remercions-l'en: agir autrement ce serait s'attribuer à soi-même ce qui est à Dieu, ce serait voler le Seigneur.

Certes, comment le Très-Haut ne punirait-il pas, par le retrait de son don, celui qui se l'attribue à lui-même ?

O Jésus, qui durant votre vie mortelle saviez tous les secrets de la Divinité et pourtant n'avez voulu apparaître que comme un homme ignorant, pardonnez-nous notre suffisance: donnez-nous d'imiter votre silence eucharistique.

2° On est exposé à perdre la foi lorsqu'on se laisse emporter par les plaisirs sensuels, car l'âme qui s'enfonce dans la matière, n'est plus apte, il est évident, à goûter les vérités célestes. Pour conserver le don de Dieu, qui est "esprit et vie" il faut être spirituel et vivre de la vie divine.

N'avons-nous pas accordé parfois à notre corps plus que nous n'aurions dû le faire? . . . Et si cet état devient habituel ou trop fréquent, la flamme de la foi ne peut que s'éteindre. . .

3° On s'expose encore à perdre la foi en se laissant aller à des fréquentations, à des lectures où elle est attaquée. . . Non, non, ceux à qui ces lectures ne font rien sont bien peu nombreux, et d'ailleurs si l'Eglise nous montre quelque part un danger, c'est que danger il y a véritablement. . .

Ah! plusieurs prêtres n'ont-ils pas fait naufrage dans la foi à cause de cela ?

Quant à nous, soyons bien résolus à écarter tout ce qui pourrait porter atteinte à notre foi. . . La foi est un don de Dieu: le Seigneur peut nous le retirer s'il voit que nous n'en faisons pas le cas voulu.

Et quel malheur plus terrible peut-il arriver au prêtre que de perdre la foi ?

4° Sans aller jusqu'à perdre entièrement la foi, on peut en subir un amoindrissement; il suffit pour cela de tomber dans la torpeur, de ne pas mettre la foi en activité: la routine, la tiédeur est le plus grand ennemi de la foi. De même que les habitudes se fortifient par l'exercice, de même elles dépriment dans l'inaction. . .

Que ferai-je donc pour tenir toujours très vive la lumière de la foi allumée par Dieu en mon âme ? Je ferai souvent des actes de foi, je penserai aux choses de la foi pour m'en bien pénétrer, je les étudierai dans l'Écriture sainte, les saints Pères, les théologiens. . .

Pardonnez-moi, ô mon Dieu, d'avoir peut-être quelque peu négligé jusqu'ici le don de la foi : je veux désormais le mieux connaître et m'en servir. . .

5° Demandons pardon pour les incrédules,—pour tous ceux de plus en plus nombreux qui rejettent la foi de leur baptême et de leur première communion. Réparons pour l'ingratitude dont ils se rendent par là coupables envers Dieu.

Mais surtout réparons pour ces misérables—et eux aussi sont légion de nos jours,—qui se donnent la tâche d'arracher la foi de l'âme du peuple. Hélas ! combien de sociétés de propagande anticatholique ont surgi ! . . . Quel mal elles opèrent en éteignant, en corrompant la foi dans le cœur des fidèles !

Que faisons-nous pour nous opposer à ces efforts impies et protéger dans les âmes le don divin de la foi ?

L'un des premiers points auquel s'attaque l'incrédulité est évidemment le mystère de la foi par excellence, l'Eucharistie. . . Réparons en ce jour pour toutes les incrédulités eucharistiques dont Jésus a été victime : le manque de foi à Jésus-Eucharistie est un crime qui blesse d'une manière plus spéciale son Cœur si bon, car si Jésus est là, ce n'est que par amour pour nous.

#### IV—Prière

1° Puisque c'est Dieu qui donne la foi, prions-le sans cesse et avec ferveur de toujours nous conserver ce bienfait, de ne pas nous le retirer.

Demandons-lui même de l'accroître : *Domine, adauge nobis fidem* (Luc XVII, 5). —Puissions-nous, Seigneur, vous mieux connaître chaque jour : éclairez notre âme sur les vérités surnaturelles, échauffez notre cœur afin qu'il s'y attache et que rien ne puisse le séparer de vous.



Mais par-dessus tout, prions avec instance pour que soit protégée, conservée, fortifiée, en notre âme la foi au mystère eucharistique. C'est le mystère de foi par excellence, c'est donc celui qui réclame une participation plus grande du don de la foi.

Et de notre côté, prenons la résolution d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte à notre foi: ayons un grand respect pour toutes les choses de Dieu...

2° Dieu accorde ses bienfaits à qui il veut; mais ordinairement il a égard dans leur distribution à la bonne volonté de ceux qui se préparent à les recevoir et aussi aux prières des hommes.

Prions donc pour les hommes, si nombreux, qui ne croient pas: infidèles, hérétiques, chrétiens indifférents... obtenons-leur le don de la foi, prions pour que des apôtres nombreux et zélés préparent les voies de Dieu; car je le reconnais, ô Jésus, les hommes peuvent proposer les vérités à croire, ils ne peuvent forcer une âme à faire un acte de foi; c'est là l'œuvre de votre grâce. Que ma prière fasse descendre abondante cette grâce sur la terre.

3° Demandons surtout une foi agissante et pratique. Que nous-mêmes, vos prêtres, ô Seigneur, agissions toujours selon les principes de la foi, et puissions-nous, par notre conduite toute surnaturelle, enseigner aux hommes à se conduire de même. Faisons fructifier le trésor de notre foi...



## VIE EUCHARISTIQUE

---

### En glanant

Le Christ sacramentel est toujours vivant. Nous avons plus d'une fois insisté dans cette revue sur son influence prépondérante à travers le monde. De plus en plus nous admirons la merveilleuse fécondité de ce divin ferment, et nous remercions Notre Seigneur d'avoir réservé à notre époque le privilège d'assister à la résurrection de la piété eucharistique. Que de misères morales et sociales, que de plaies vieilles déjà et qui avaient l'air d'être gangrenées, ont été guéries par l'intelligente application des décrets de Pie X! . . . Nous n'avons garde de l'oublier, Jésus-Hostie n'est plus au milieu de nous celui que nous ne connaissons pas. Les hommes d'œuvres, les apôtres, les prédicateurs de missions, nos vénérés confrères surtout, multiplient les pieuses initiatives pour entraîner les foules vers la table sainte. En général, la voix des pasteurs est écoutée: notre bon peuple devient un peuple de communiants. Et s'il fait aujourd'hui la sourde oreille aux doctrines subversives du socialisme d'état et de l'anarchisme révolutionnaire, s'il ne fait pas trembler nos gouvernants en leur demandant de l'argent et du pain, c'est que notre clergé a eu la clairvoyance de lui distribuer abondamment le pain des Anges, le pain des forts qui rend l'homme capable de se vaincre, de respecter, l'ordre établi; de pratiquer la charité, de travailler à la sueur de son front, d'aimer assez Dieu et son salut pour accepter les nécessaires souffrances de cette vie.

Toutefois il reste encore des retardataires. Certaines paroisses se sont acquise une triste réputation, et ceux qui observent, remarquent presque toujours que les pasteurs de ces troupeaux ingrats sont les tenants attardés d'un jansénisme inavoué. En partie pour stimuler le zèle de ceux-ci, en partie pour encourager les efforts des vrais apôtres, nous avons cru bon de signaler à nos lecteurs quelques exemples édifiants de dévotion à l'adorable Sacrement de nos autels.



Nous avons recueilli un peu à l'aventure les faits les plus récents. Ces glanes eucharistiques formeront une gerbe spirituelle qui réjouira sans doute les regards du Seigneur Jésus, et qui pourra procurer à l'âme de nos vénérés confrères un précieux réconfort.

\*  
\* \*

Tout récemment, un curé français rendait compte des résultats obtenus par son apostolat eucharistique. Il avait la consolation d'écrire entre autres choses: "La sainte Eucharistie étant le centre et le foyer de toute vie chrétienne, la meilleure manière de se rendre compte de la situation d'une paroisse, au point de vue religieux, sera donc de rechercher jusqu'à quel point, et de quelle façon, sont remplis les devoirs de la religion envers Jésus-Hostie. Grâce à Dieu, nous avons, à ce point de vue, des constatations consolantes.

Cette chère paroisse est vraiment une paroisse eucharistique. Dès mes premiers sermons, j'ai pris pour but de faire connaître et aimer ce Dieu inconnu; et *j'ose dire hautement, que je dois à l'Eucharistie comprise, reçue et visitée, la régénération de ma paroisse.* Avant 1911, des registres paroissiaux notaient *600 communions par an.* Depuis ce temps, nous avons atteint en novembre, le nombre de *23,000 communions.* Pour la communion du mois, chaque groupe d'œuvre a son dimanche respectif; d'ailleurs, la plupart des membres des œuvres pratiquent régulièrement la communion hebdomadaire, et un nombre important de personnes pieuses la communion quotidienne.

Les confréries du Sacré-Cœur et du Très Saint Sacrement, dont le but essentiel est de faire honorer la sainte Eucharistie, comptent actuellement 112 membres. Grâce à elles, nous avons organisé l'*Adoration réparatrice*: le premier vendredi du mois, la dernière nuit de l'année, la Fête-Dieu et du Sacré-Cœur, les Quarante-Heures et l'Heure sainte du premier jeudi, devant le Saint Sacrement exposé solennellement; puis les adorations des lundi, mercredi et vendredi devant le tabernacle; la *Garde d'honneur et 77 consécrations solennelles*

*au Sacré Cœur.* Enfin il est bien rare que *Notre Seigneur soit seul* pendant la journée, dans son tabernacle."

La plupart de nos confrères pourraient sans doute nous faire part de résultats aussi consolants. Et pourquoi ne pas le dire en passant, nous avons nous-mêmes eu la joie insigne de distribuer en notre église durant les dernières retraites tout près de 30,000 communions. Aussi bien, après un pareil culte rendu à Jésus-Hostie, est-il facile d'expliquer l'augmentation visible de vie chrétienne dans les âmes, et par contre coup dans toutes les œuvres de foi et de piété. Chers confrères qui êtes tentés de vous décourager devant l'insuccès de votre ministère, ouvrez, ouvrez la porte du tabernacle et permettez seulement au divin prisonnier d'accomplir, dans les âmes confiées à votre sollicitude, son œuvre de régénération. La sainte Eglise ne prie que par Notre Seigneur: *Per Dominum Nostrum Jesum Christum*... vous aussi, vous ne ne travaillerez que par Lui, et vous aurez lieu de vous en féliciter. Lacordaire écrivait un jour dans sa langue inimitable. "Je ne puis plus aimer quelqu'un sans que l'âme se glisse derrière le cœur, et que Jésus-Christ soit de moitié entre nous." Variions un peu la formule. Les prêtres canadiens aiment les âmes, ils se dévouent pour elles avec toute la générosité de leur riche nature et de leur noble cœur. Qu'ils permettent à Jésus-Hostie d'être de moitié entre eux et leurs ouailles et ils ne tarderont pas à voir reflourir la plus parfaite vie chrétienne.

Pour manifester et redoubler la vitalité catholique dans une paroisse, dans un diocèse, dans un pays, rien ne vaut *les Congrès eucharistiques*. Cette vérité n'est plus à démontrer au Canada. Le recul du temps nous permet d'apprécier de mieux en mieux les bienfaits résultats de notre inoubliable Congrès eucharistique de Montréal. En outre qu'ils sont une manifestation éclatante de la royauté du Christ sacramentel, ces Congrès sont le meilleur garant de la dévotion et de la foi des peuples et ils font pénétrer chez les fidèles une piété si intense qu'ils en demeurent tout imprégnés. On l'a bien compris en France, et la réorganisa-



tion des Congrès eucharistiques coïncide avec le magnifique relèvement national de notre mère-patrie.

Contentons-nous de signaler les Congrès de Chambéry et de Senlis. A Senlis, le Congrès eucharistique s'est terminé par de grandioses cérémonies. Le matin, Mgr Le Senne célébra la messe pontificale au cours de laquelle fut prononcée une émouvante allocution. L'après-midi une triomphale procession se déroula à travers les rues de la ville, sous des arcs de triomphe, devant des reposoirs magnifiques; plus de 1000 enfants de chœur et 500 prêtres suivaient le Saint Sacrement.

Le Congrès eucharistique de Chambéry eut lieu pendant la seconde semaine de juin. Il était sous la présidence de Mgr Castelleau, archevêque de Chambéry. L'infatigable chanoine Lamerand avait organisé les séances et les cérémonies. Pendant quatre jours ce fut une succession de manifestations pieuses et de séances d'études concernant le culte de la sainte Eucharistie et les œuvres d'apostolat eucharistique. Prêtres, hommes, jeunes gens, femmes et enfants eurent leur place et leur part.

Le Congrès se termina par un éloquent sermon de M. l'abbé Thellier de Poncheville, ancien aumonier militaire. Le célèbre prédicateur, si avantageusement connu au Canada, parla avec émotion de Jésus-Hostie dans les tranchées, et du réconfort suprême que la communion apportait aux combattants et aux mourants.

Mais il nous tarde d'en arriver au Congrès eucharistique national de Bergame. Chacun sait les agitations passagères dont cette ville a été le théâtre. Dans une lettre mémorable, le Souverain Pontife avait rappelé les enseignements de l'Eglise sur la question sociale, et la paternelle intervention du Père commun des fidèles avait largement contribué à l'apaisement des esprits. Pour compléter cette œuvre de pacification, le Bon Maître a voulu se manifester à ses disciples dans l'éclat d'un splendide Congrès eucharistique. Le simple rapprochement de ces deux événements: les troubles d'une révolution menaçante et les solennelles assises eucharistiques, suffit à souligner une fois de plus l'importance

de l'Eucharistie comme remède social. *La Croix* de Paris a publié sous la signature de B. Sienne (Mgr Vanneufville) la description de ces grandes solennités. Ce récit est de si belle venue que nous ne résistons pas au plaisir de le citer presque intégralement :

“La ville nouvelle, qui s'étend, banale, au pied de la colline, et l'ancienne cité qui, pittoresque, domine la vallée, tout Bergame en un mot a fait un accueil magnifique aux trois cardinaux, les Eminentissimes Gusmini, Gagliero et Giorgi, et aux cinquante ou soixante évêques venus à ces fêtes eucharistiques.

Au Congrès, dont Mgr Bartolomasi, évêque de Trieste, fut le président effectif, la parole du Pape se fit entendre sous la forme d'une lettre adressée à l'évêque de Bergame. Benoît XV y disait combien lui avait été agréable la “convocation d'un Congrès général de toute l'Italie pour la glorification de l'Eucharistie dans la cité de Bergame, qui se recommande si noblement par sa réputation d'hospitalité, par le zèle de son pasteur et de ses prêtres, par la religion de ses citoyens.”

En fait, les autorités militaires, civiles, politiques, participèrent à cette grande manifestation de foi. “Si la société ne trouve pas dans la science et l'industrie le progrès qu'elle cherche,—ne craignit pas de dire l'honorable Preda, député de la province Bergame,—c'est *qu'elle n'a pas recouru suffisamment à Celui qui est la source de toute grandeur, à Jésus vivant dans l'Eucharistie.*”

Comme président de l'Union populaire des catholiques italiens, le comte della Torre rendit hommage au Maître divin: “Ici, autour du sacrement du Seigneur, nous sentons que la vie peut trouver de puissants coups d'aile pour monter à des sphères plus hautes; ici, nous sentons la nécessité de Dieu, juge, législateur, maître de la vie. Nous savons aussi que si cette nécessité est absolue, elle ne se traduit pas en nous par des idéologies abstruses, mais par la réalisation de la loi du Christ, sous la lumière de la foi” . . .

La cardinal Ferrari, archevêque de Milan, était retenu en son palais épiscopal par un mal qui plusieurs fois déjà, a mis ses jours en danger; une lettre de lui apporta aux Congres-



sistes les effusions de sa foi ardente: "...La piété eucharistique est un gage de la force chrétienne. Elle l'est, non seulement parce qu'elle est le ferment de la vie pour les individus, mais aussi parce qu'elle est le *sacramentum humanitatis* historiquement unis à *l'unum sint*, le cri plusieurs fois répété par le Rédempteur."

\*  
\* \*

On l'aura remarqué, les Congressistes étaient préoccupés par cette grande pensée du renouvellement de la société par la très sainte Eucharistie. Nous y insistons nous-mêmes en terminant cette trop longue chronique. Encore une fois, jamais on ne pourra déployer trop de zèle pour faire produire à ce tout-puissant facteur de régénération sociale, tout le rendement désirable. Nous avons l'avantage de semer le froment des élus dans une terre idéalement bien préparée. Nous serions inexcusables de n'en point profiter. Souvenons-nous qu'aux heures du danger, nos héroïques ancêtres inspirés par les paroles enflammées de leurs prêtres, n'hésitaient pas à passer des veillées d'armes au pied du Saint Sacrement; au moment de l'assaut contre l'ennemi, un prêtre se trouvait là pour nourrir du pain des forts ces vaillantes troupes qui s'élançaient alors au combat avec la chevaleresque intrépidité que l'on sait.

Il serait inutile d'énumérer ici tous les périls qui menacent, aujourd'hui encore, nos chers compatriotes. Imitons nos devanciers. Entraînons notre peuple vers le céleste banquet. Puis ne laissons pas se ralentir la respiration mystique de Jésus-Christ dans les âmes de nos communicants. Une fois de plus, notre clergé aura sauvé la religion, et la patrie. Dieu, l'Eglise et la patrie leur en sauront gré.

F. G. s. s. s.

## Les prêtres-adorateurs décédés dans le courant de l'année 1920

---

### Diocèse de Québec:

Mgr Louis-Anselme Déziel, membre de l'Association depuis août 1891.

M. l'abbé Chs-Eugène Frenette, membre de l'Association depuis septembre 1897.

### Diocèse de Trois-Rivières:

M. le chanoine J. N. Tessier, membre de l'Association depuis novembre 1899.

### Diocèse de Rimouski:

M. l'abbé Jules Amyot, membre de l'Association depuis février 1892.

### Diocèse de Nicolet:

M. l'abbé Pierre Jutras, membre de l'Association depuis septembre 1900.

M. l'abbé Basile Prince, membre de l'Association depuis septembre 1898.

M. l'abbé Frédéric Tétreau, membre de l'Association depuis septembre 1903.

### Diocèse de Montréal:

R. P. Chs. Adélarde Barolet, C. SS. R., membre de l'Association depuis juin 1905.

R. P. J. M. Lepage, C. S. C., membre de l'Association depuis juin 1908.

M. l'abbé Alphonse Mandeville, membre de l'Association depuis août 1907.

### Diocèse de Saint-Hyacinthe:

M. l'abbé Marcel Gill, membre de l'Association depuis septembre 1895.



M. l'abbé Cyprien Napoléon Leduc, membre de l'Association depuis septembre 1896.

**Diocèse de Sherbrooke:**

M. l'abbé Joseph Wilfrid Morache, membre de l'Association depuis août 1904.

**Diocèse d'Ottawa:**

M. l'abbé Prudent-L. Théberge, membre de l'Association depuis novembre 1905. S'est toujours signalé par une grande fidélité à son heure hebdomadaire d'adoration.

M. l'abbé A. L. Mangin, membre de l'Association depuis septembre 1893. Fut toujours très fervent et très fidèle.

**Diocèse de Mont-Laurier:**

M. l'abbé Wilfrid Pilon, membre de l'Association depuis janvier 1905.

**Diocèse d'Edmonton:**

Sa Grandeur Mgr Legal, O. M. I., archevêque d'Edmonton, membre de l'Association depuis octobre 1907.

**R. I. P.**

---

**MESSE ANNUELLE**

**Pour les Associés défunts**

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1906).

Nous prions nos Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **4900** à **5210** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

## TABLE DES MATIERES DE L'ANNEE 1920

---

**Actes du Saint-Siège:**—Bref de Sa Sainteté Benoit XV, au sujet de la ligue *Laus perennis pro pace*, 257.

**Adoration** (Sujets d') :—Les vertus sacerdotales. La pratique de la charité fraternelle: prier pour les vivants et pour les défunts, 14.—Les fruits de la charité: la joie, 47.—La paix, 80.—Le Vénérable P.-J. Eymard et son œuvre, 112.—Les vertus sacerdotales. La charité: son couronnement, le don de sagesse, 1145.—La charité, le Cœur de Jésus modèle et source de charité, 187.—Les modèles de charité: la très sainte Vierge, 208.—La foi: l'objet de la foi, 299.—Le motif de la foi, 336.—La foi, don de Dieu, 369.

**Apostolat eucharistique et sacerdotal:**—*Per incuriam docentium*, 40.—"Cela ennuie le Curé!" 342.

**Bibliographie eucharistique:**—Pour votre ministère, 152.

**Biographie eucharistique:**—Prêtre de l'Eucharistie: M. l'abbé A.-L. Mangin, 122.—Le Révérend Père Henri Durand, 221.—Au pays du Vénérable Eymard, 324.

**Droit canonique et Liturgie:**—Communion des malades en danger de mort, 41.—La Fête-Dieu, 161.—*De ablutione manuum post missam*, 122.—Consultations, 347.

**Etudes eucharistiques:**—Les preuves du dogme de la Transsubstantiation, 5, 53, 106, 171, 214, 278, 262, 344, 353.—Le Vénérable P.-J. Eymard, le précurseur des temps eucharistiques, 33.—*Ave, vivens Hostia*, 97.—Sainte Marguerite-Marie et l'Eucharistie, 129, 189, 198, 260, 306.

**Faits et œuvres eucharistiques:**—La vie de l'association. La nouvelle église du T. S. Sacrement à Québec, 239.—Le deuxième congrès eucharistique diocésain de Rome, 249.—L'Ara Pacis, 284.—Vie eucharistique: en glanant, 376.

**Nécrologie:**—Feu Mgr Ludger Guertin, 64.—Mort du R. P. Henri Durand, S. S. S., 160.—Prêtres-adorateurs décédés en 1920, 382.

**Piété eucharistique et sacerdotale:**—*Sancti estote*, 3.—La piété eucharistique, divin foyer et divin moteur de l'apostolat, 21.—*Magister adest et vocat te*, 44.—Saint Joseph, modèle du prêtre, 65.—L'Eucharistie et l'isolement du prêtre, 87.—Fête de l'Ascension, 137.—Le Saint-Esprit et le prêtre, 165.—*Sancti estote*... A nos vénérés confrères en retraite, 225.—Le chapelet, 289.

**Vocation:**—La vocation adoratrice et les frères convers, 72.—La vocation ecclésiastique et la sûreté de jugement, 117.

**Variétés:**—A l'honneur, 136.—Les récentes canonisations, 193.—Le T. R. P. Evers, 320.—*Orate, fratres*, 321.



# ŒUVRE DES PRÊTRES-ADORATEURS

---

## DIRECTEURS DIOCÉSAINS

- QUÉBEC:** R. P. Gaudiose Labrecque, S. S. S., église du Très Saint Sacrement, chemin Ste-Foy.
- Trois-Rivières:** M. l'abbé Léon Lamothe, Précieux-Sang, Trois-Rivières
- Rimouski:** M. l'abbé J. Lionel Roy, directeur du grand séminaire de Rimouski.
- Chicoutimi:** M. l'abbé F.-X. Frenette, procureur à l'évêché de Chicoutimi.
- Nicolet:** M. l'abbé F.-A. St-Germain, évêché de Nicolet.
- MONTREAL:** R. P. Philippe Cayer, S. S. S., 368 Ave Mont-Royal Est.
- Saint-Hyacinthe:** M. l'abbé J.-B.-O Archambault, séminaire de St-Hyacinthe.
- Sherbrooke:** M. l'abbé J.-Chs McGee, Sutton, P. Q.
- Valleyfield:** M. le chanoine J.-S. Edmond Aubin, collège de Valleyfield.
- Joliette:** Mgr Eustache Dugas, v. g. église St-Pierre, Joliette.
- OTTAWA:** M. le chanoine L.-N. Campeau, curé de la cathédrale.
- Pembroke:** M. l'abbé Henri Martel. "Ile du Grand Calumet", comté de Pontiac.
- Mont-Laurier:** M. l'abbé J.-Eug. Limoges, Saint-Jovite, comté de Terrebonne, P. Q.
- TORONTO:** Rev. A. O'Leary, St-Mary's Church, Colingwood, Ont.
- London:** Rev. Théo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.
- Hamilton:** Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.
- KINGSTON:** Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.
- Peterboro:** Rev. Patrick J. Kelley, St-Paul's Church, Norwood, Ont.
- HALIFAX:** Rev. Gerald Murphy, St. Patrick's Church, Halifax.
- Charlottetown:** Rev. M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P. E. I.
- Saint-Jean:** M. l'abbé M. E. Savage, Moncton, N. B.
- Antigonish:** Rev. Michael Gillis, Antigonish, N. S.
- SAINT-BONIFACE:** Mgr Frs-Az. Dugas, v. g., archevêché de St-Boniface.
- EDMONTON:** Rév. Père L. Simard, O. M. I., S. Paul des Métis, Alta.
- RÉGINA:** Mgr Zéphirin Marois, v. g., archevêché de Régina, Sask.
- 

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE POUR LE CANADA:

R. P. DIRECTEUR, - - 368 Ave Mont-Royal Est, Montréal.

DEMANDEZ NOTRE  
**Calendrier Eucharistique**  
 POUR 1921



¶ Sur carton découpé, de forme gracieuse; la lithographie représentant l'Ostensoir avec deux anges adorateurs, est d'un fini et d'un goût parfaits. Le bloc du calendrier a autant de feuillets qu'il y a de jours dans l'année. Chaque feuillet contient outre l'indication de la fête du jour, une sentence sur la sainte Eucharistie.

**Prix 50 sous. Franco 55 sous.**

**LIBRAIRIE EUCHARISTIQUE, 368 Ave. Mont-Royal Est.**